

By Revenu Pierre

# La Guyonnerie \*\*\* Bures-sur-Yvette (91)

# **Affaires - RESIDE ETUDES**

**NUMÉRO DE DOSSIER : 3917W** 

COORDONNÉES		
Résidence	La Guyonnerie ***  1A rue de la Guyonnerie  91440, Bures-sur-Yvette	
Exploitant	RESIDE ETUDES 94-104 avenue Charles de Gaulle 92200, Neuilly-sur-Seine 01 53 23 44 44 +33 /(0)1 53 23 38 70 service.relations.proprietaires@reside- etudes.fr	
Cabinet de Syndic	LINCOLN FRANCOIS 1ER 122 rue de la Boétie 75008, Paris 01.53.23.44.64 lincolnfrancois1@lfp-syndic.fr	
Notaire programme	ETUDE CARRION 45 Boulevard De La Liberté 59000, Lille, 03.27.14.90.26 maxime.carrion@notaires.fr	
Référence cadastrale	Section AC n°8, 11, 6, 7	

DÉTAILS DU BIEN VENDU		
Total HT	116 070 €	
Dont prix meubles anciens HT	600 €	
Dont prix honoraires HT	6 570 €	
Montant TVA	1 314 €	
Total TTC	117 384 €	
Frais Notaire	9 600 €	
Total acte en mains	126 984 €	
Rentabilité brute HT / HT	4.59 %	
Numéro copropriété	137	
Numéro d'exploitation	A0318	
Type de lot	T1	
Surface	21.02 m² Carrez	
Niveau / étage	3	
Balcon		
Parking	Non	
Classe énergie	En cours	

DONNÉES FINANCIÈRES			
Charges de copro non récupérables (annuel)	139 €		
Fonds de travaux (annuel)	76 €		
Taxe foncière ()	392 €		
Dont TOM remboursée	0€		
COPROPRIÉTÉ			
Date de la dernière AG	-		
Propriété des locaux d'exploitation			
Année de construction	2007		
DAT et livraison	20/12/2007		

DONNEES D'EXPLOITATION			
NOUVEAU BAIL			
Durée et début du bail	9 ans en 3/6/9 à la signature de l'acte		
Loyer annuel HT	5 332 €		
Mode d'indexation	IRL plafonnée à 2.3% / an		
Modalité de paiement des loyers	Trimestriel		
Travaux à la charge de l'exploitant	605		
Classement de résidence de tourisme	oui		

DONNÉEC DIEVOLOITATION

#### Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

## Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

### Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 14/12/2023 à 09:33



Téléphone: 01.46.43.90.17

Mail: contact@investissementlmnp.com